

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 1 décembre 2022		

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés : S. BAUDY (pouvoir à T. GADOU), L. PEDARRIEU (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE),

N°2022/62

Jacques Poublan a été élu secrétaire de séance.

LOCATION EXCEPTIONNELLE SALLE DE SPORT

Le Maire expose à l'assemblée qu'un administré a fait une demande pour louer la salle de sport de manière exceptionnelle au mois d'octobre 2022.

Après avis de la commission « vie associatives », le Maire propose de fixer le prix de la location à 450€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

FIXE le montant de la location de la salle de sport de manière exceptionnelle à 450€

Suffrages exprimés : 19
Pour : 19

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022 SLO
ID : 064-216403998-20221208-2022_62-DE

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Copie certifiée conforme

Stéphane BONNASSIOLLE.

